



COMMUNE DE
DAILLENS

PREAVIS de la Municipalité au Conseil communal

Préavis N° 2021.03 CC – bâtiments communaux

Réparation du toit de la boulangerie et installation de panneaux solaires photovoltaïques

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

A. Préambule

La stratégie énergétique 2050, validée par le peuple suisse en mai 2017 par 58% des voix (65% des voix à Daillens) demande un développement soutenu des énergies renouvelables afin d'assurer la sécurité énergétique de notre pays par des moyens de production écologiques, en vue de la fermeture progressive des centrales nucléaires.

La loi cantonale sur l'énergie encourage quant à elle les économies d'énergie et la production d'énergie par des sources renouvelables, mettant en avant via son article 10 l'exemplarité dont se doivent de faire preuve les collectivités publiques.

Le récent appel d'offres groupé quant à des installations photovoltaïques, organisé par la commune à l'automne 2020 et ayant abouti en ce début de printemps, offre par ailleurs des conditions particulièrement avantageuses financièrement pour l'installation de telles infrastructures.

B. Pose de panneaux solaires sur le toit du bâtiment de la boulangerie

Forte de ces incitations, la Municipalité de Daillens souhaite poursuivre l'installation de panneaux solaires photovoltaïques sur les toits des bâtiments communaux. C'est ainsi que 96 modules ont été posés et mis en service en novembre 2019 sur le toit de la grande salle, suite à l'acceptation d'un préavis par le Conseil communal, pour une puissance 29'000 Watts crête (Wc) et une production annuelle de plus de 4'000 kWh, soit l'équivalent de la consommation annuelle d'environ 9 ménages.

Après la salle Jean Villard-Gilles, le bâtiment propriété de la commune qui a de loin le meilleur potentiel pour une installation photovoltaïque, que ce soit par la disposition de sa toiture ou par le potentiel d'autoconsommation, est la boulangerie du village.

67 modules photovoltaïques, pour une production totale d'environ 24'000 Wc par année seraient installés sur les deux pans de toiture Sud-Ouest (côté administration communale), selon le modèle du schéma présenté ci-dessous (figure 1).

Cette installation vise à produire le plus d'énergie possible, au vu de l'importante consommation annuelle du bâtiment qui, en 2018-2019, a été de 178'500 kWh. On pourrait ainsi arriver à près de 80% d'autoconsommation, ce qui est considérable. Au total, l'installation produirait ainsi 15% de l'énergie électrique consommée par le bâtiment.

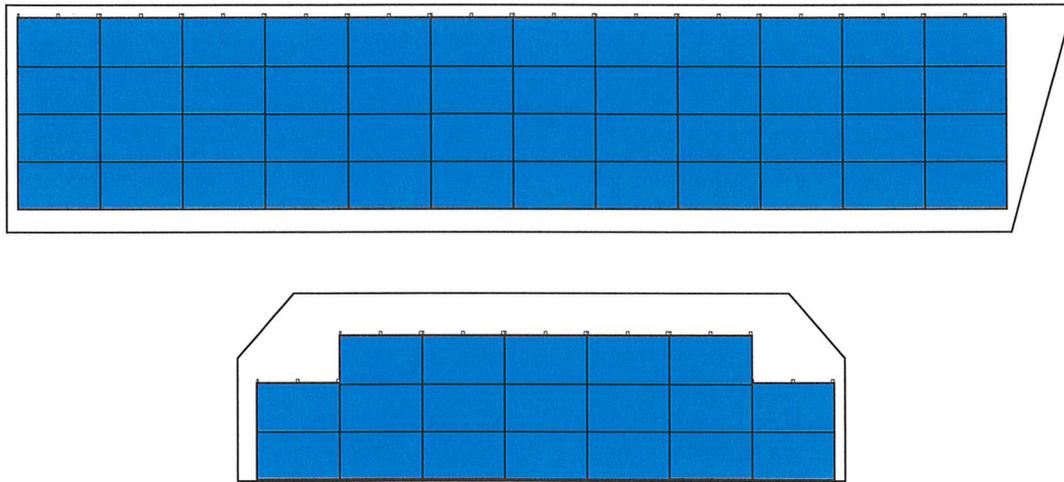


Figure 1 – emplacement des panneaux sur les pans de toiture côté Sud-Ouest

C. Réparation et isolation de la toiture

Le toit du bâtiment, et particulièrement celui au-dessus du laboratoire de la boulangerie, est en mauvais état. De ce fait, il ne serait pas judicieux de poser une installation sans travaux préalable. La Municipalité souhaite donc profiter de ce projet d'installation solaire pour procéder à des travaux de rénovation et d'isolation de ces toitures.

Sur l'ensemble de ces toits, il s'agira de mettre en place une sous-construction complémentaire pour recevoir les panneaux solaires, qui seront sur l'ensemble de la toiture intégrés à la place des tuiles, ce qui semble être à la Municipalité l'option la plus esthétique, surtout tenu compte du fait que des travaux étaient de toute manière nécessaire sur le toit.

Sur la partie plus étendue de la toiture, celle sous laquelle se trouve notamment le laboratoire, une sous-couverture sera en plus créée, permettant ainsi une meilleure isolation du bâtiment.

D. Coûts et financement de l'installation

Le coût de l'installation est estimé à environ 146'000 francs, répartis comme suit :

Installation photovoltaïque

<i>Panneaux photovoltaïques</i>	15'600 francs
<i>Structure portante</i>	2'100 francs
<i>Onduleur</i>	6'000 francs
<i>Installation et autres démarches techniques</i>	11'100 francs
<i>TVA arrondie</i>	2'700 francs
TOTAL	37'500 francs TTC

Réparation et isolation de la toiture

<i>Échafaudages</i>	6'700 francs
<i>Ferblanterie</i>	31'500 francs
<i>Travaux de couverture/isolation</i>	62'500 francs
<i>TVA arrondie</i>	7750 francs
TOTAL	108'450 francs TTC

TOTAL installation photovoltaïque + réparation et isolation de la toiture **145'950 francs TTC**

Une telle installation photovoltaïque peut compter sur le subventionnement fédéral via la « Rétribution unique » Pronovo. Pour une installation de la puissance de celle projetée sur le toit de la boulangerie, une somme de 9'900 francs de subventions est actuellement envisageable.

Le montant investi directement par la commune pour l'installation photovoltaïque serait donc de **37'500 – 9'900 francs = 27'600 francs**.

Ce montant serait à prendre sur le compte affecté « Ecobonus », alimenté par la taxe de 0,7ct/Kwh, et dont le revenu est divisé annuellement en parts égales entre un fonds pour le financement de projets de particuliers habitant la commune et un fonds pour le financement de projets communaux visant les économies d'énergie.

La réalisation de ce projet permettrait comme indiqué ci-dessus la production d'environ 24'000 Wc par an. 80% de cette consommation pourrait être autoconsommée, et donc vendue au locataire du bâtiment à un prix que la Municipalité souhaite fixer à 13cts le kWh. Le solde serait quant à lui réinjecté dans le réseau (actuellement à 8.16cts le kWh). Le revenu annuel généré par l'installation serait, une fois les frais de gestion perçus par la Romande Energie soustraits, d'environ 2500 francs par année pour la commune (et une économie d'environ 500 francs/an pour la boulangerie). Concrètement les 27'600 francs investis seraient ainsi amortis en 11 ans.

E. Conclusion

L'installation de panneaux solaires photovoltaïques sur le toit de la boulangerie est une opportunité intéressante pour notre commune de développer les énergies renouvelables et de faire preuve d'exemplarité en matière de transition énergétique, tout en réalisant des économies d'énergie intéressantes en maximisant l'autoconsommation du bâtiment. La pose de ces panneaux permet par ailleurs l'entretien de la toiture de la boulangerie, pour laquelle des travaux allaient de toute manière être nécessaires à terme.

Le Conseil communal de Dailens

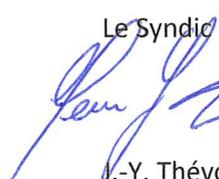
- Vu le présent préavis municipal n° 2021.03 CC
- Entendu les rapports des Commissions chargées de l'étudier
- Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

DÉCIDE

- D'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux pour la pose de panneaux solaires photovoltaïques sur le toit de la boulangerie et pour la réparation et isolation de ce dernier ;
- De lui accorder le crédit nécessaire, soit la somme de 145'950 francs pour entreprendre les travaux ;
- D'admettre que cette dépense soit financée par les recettes courantes de la bourse communale ou par emprunt ;
- D'admettre que cette dépense soit amortie en une seule fois en 2022 ou 2023, après déduction du subside fédéral estimé à 9'900 francs, par reprise de réserve de 37'500 francs sur le fonds 2810.03 « fonds pour le développement durable communal » et de 108'450 francs sur le fonds 2800.35 « financement spécial patrimoine financier ».

Ainsi approuvé par la Municipalité dans sa séance du 7 juin 2021 pour être soumis à l'approbation du Conseil communal.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic  La Secrétaire 

J.-Y. Thévoz  L. Martinetti

Délégué municipal : M. Alberto Mocchi, Municipal

Présenté au Conseil communal en séance du 28 juin 2021